

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MINGANIE  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 15 janvier 2025 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, mesdames les conseillères France Cloutier, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon et Isabelle Plante, formant quorum sous la présidence de Shawna Doucet, mairesse suppléante.

Madame le maire, Hélène Boulanger est absente.

Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière est également présente et agit à titre de greffière.

**1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 15 janvier 2025**

Madame Shawna Doucet, mairesse suppléante ouvre la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2025 à 19 h après constatation du quorum.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 5 DÉCEMBRE 2024**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2024**
- 6. ADMINISTRATION**
  - 6.1 Acceptation – Dépenses du mois de décembre 2024 et autorisation de paiement
  - 6.2 Offre de service – Animation communautaire et culturelle l'Insulart 2025
  - 6.3 Dépôt – Registre de déclaration de dons et autres avantages pour 2024
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 7.1 Adoption – Schéma de couverture de risques
- 8. URBANISME**
  - 8.1. Exercice de clauses résolutoires concernant un lot du cadastre du Québec, circonscription de Sept-Îles
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**

## **2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2025 tel que présenté.

*Résolution 2025-01-15-2.0*

---

## **3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024**

*Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.*

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2024 tel que déposé.

*Résolution 2025-01-15-3.0*

---

## **4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 5 décembre 2024**

*Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 5 décembre 2024 à 18h30, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.*

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 5 décembre 2024 tel que déposé.

*Résolution 2025-01-15-4.0*

---

## **5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024**

*Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2024 à 19h, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.*

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2024 tel que déposé.

*Résolution 2025-01-15-5.0*

---

## **6.0 ADMINISTRATION**

### **6.1 Acceptation – Dépenses du mois de décembre 2024 et autorisation de paiement**

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 149 260.68\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 605 790.58\$ pour la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver

la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

*Résolution 2025-01-15-6.1*

---

## **6.2 Offre de service – Animation communautaire et culturelle l’Insulart 2025**

*En raison d’apparence de conflit d’intérêts, madame Plante s’est retiré des délibérations et n’a pas pris part à la décision du conseil.*

**CONSIDÉRANT** l’offre de service déposée par l’organisme Insul’Art qui souhaite organiser diverses activités communautaires pour le bénéfice de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n’a actuellement pas de ressource interne dédiée à l’organisation de telles activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** L’Insul’Art est une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (LCQ) ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l’unanimité :

**QUE** la Municipalité accorde une aide financière de 6 000 \$, prise dans le budget d’opération, à l’organisme L’Insul’Art et qu’elle en autorise le décaissement.

*Résolution 2025-01-15-6.2*

---

## **6.3 Dépôt – Registre de déclaration de dons et autres avantages pour 2024**

La directrice générale adjointe, et greffière-trésorière dépose le registre public des déclarations des dons et autres avantages pour 2024 en vertu de l’article 6 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale*.

*Résolution 2025-01-15-6.3*

---

## **7.0 SÉCURITÉ INCENDIE**

### **7.1 Adoption – Schéma de couverture de risques**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des Municipalités qui en ont fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

**PAR CONSÉQUENT, IL** est proposé par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l’unanimité :

**D’ADOPTER** le schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie 2025-2035 de la MRC de Minganie;

**D’ADOPTER** le plan de mise en œuvre qui en découle pour la Municipalité de L’Île-d’Anticosti;

**QUE** cette résolution annule la Résolution 2024-06-04-7.1.

*Résolution 2025-01-15-7.1*

---

## **8.0 URBANISME**

### **8.1 Exercice de clauses résolutoires concernant un lot du cadastre du Québec, circonscription de Sept-Îles**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a vendu les immeubles suivants aux dates indiquées ci-après :

- Lot 6 570 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, vendu le 13 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur, dans cet acte de vente, s'est engagé à obtenir un permis de construction dans les 12 mois suivant l'acte de vente et à entreprendre les travaux avant la caducité du permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur est en défaut de respecter ses obligations suivant l'acte de vente concerné;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acte de vente contient une clause résolutoire au bénéfice de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, lui permettant de reprendre l'immeuble vendu en cas de défaut de l'acheteur;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu d'exercer la clause résolutoire prévue dans l'acte de vente mentionné précédemment, vu le défaut de l'acheteur concerné;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité ;

**QUE** soit transmis à l'acheteur du lot 6 570 931, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, tel que le prévoit *l'article 1743 du Code civil du Québec* concernant l'exercice des clauses résolutoires prévues dans les actes de vente intervenus entre la Municipalité et l'acheteur, afin d'obtenir la rétrocession de ce lot au bénéfice de la Municipalité.

**QUE** les avocats de la Municipalité, du cabinet Tremblay Bois Avocats, soient autorisés à transmettre et publier au registre foncier l'avis requis, ainsi qu'à poser tout acte professionnel requis pour la mise en œuvre de la présente résolution et pour obtenir la rétrocession de l'immeuble, incluant, le cas échéant, la prise des procédures judiciaires requises à cette fin.

**QUE** le directeur général monsieur Mathieu Gravel soit autorisé à conclure et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tout document en lien avec ce dossier.

**QUE** les deniers nécessaires pour la mise en application de la présente résolution soient puisés dans le budget d'opération de la Municipalité.

*Résolution 2025-01-15-8.1*

---

## **9.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

---

## **10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de question.

---

**11.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame Shawna Doucet, mairesse suppléante lève la séance ordinaire à 19 h 16.

*Résolution 2025-01-15-11.0*

---

---

Shawna Doucet  
Mairesse suppléante

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, Greffière-Trésorière